

Remplacement de la passerelle à Saint-Germain-Lès-Arpajon

Dossier demande de subvention



INTRODUCTION

La commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon projette de remplacer la passerelle présente dans le parc de la mairie et d'aménager ses abords.

Cette passerelle est située sur le tracé de la promenade de l'Orge. Ce maillon de la promenade est très fréquenté et inscrit au niveau départemental dans l'itinéraire de circulation douce N°21 et au niveau Régional au titre des liaisons vertes structurantes.

L'ensemble de ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable en conjuguant quatre objectifs principaux:

- Valoriser l'espace naturel présent en milieu urbain
- Valoriser la continuité des circulations douces
- Qualifier les liaisons vertes structurantes
- Améliorer le cadre de vie en offrant aux quartiers environnants un accès aux espaces de loisirs et aux équipements publics.

Contexte général: Un aménagement inscrit dans le Schéma directeur des liaisons vertes structurantes



Le site est traversé par la Liaison Verte qui emprunte le tracé de la Promenade de l'Orge. Pour un meilleur accès aux cyclistes et piétons le projet a pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité de la promenade.

Reconnaissance des espaces ouverts

- valorisé
- conforté
- reconnu
- identifié dans les études Ceinture verte
- non identifié dans les études Ceinture verte

Reconnaissance des linéaires

en grande vallée

- valorisé
- identifié dans le Plan vert

de liaison verte

- valorisé
- conforté
- identifié dans le Plan vert

Espaces urbanisés

- Espace identifié dans les études Ceinture verte urbanisé ou imperméabilisé entre 1982 et 1999
- Autres espaces urbain bâti

Limites

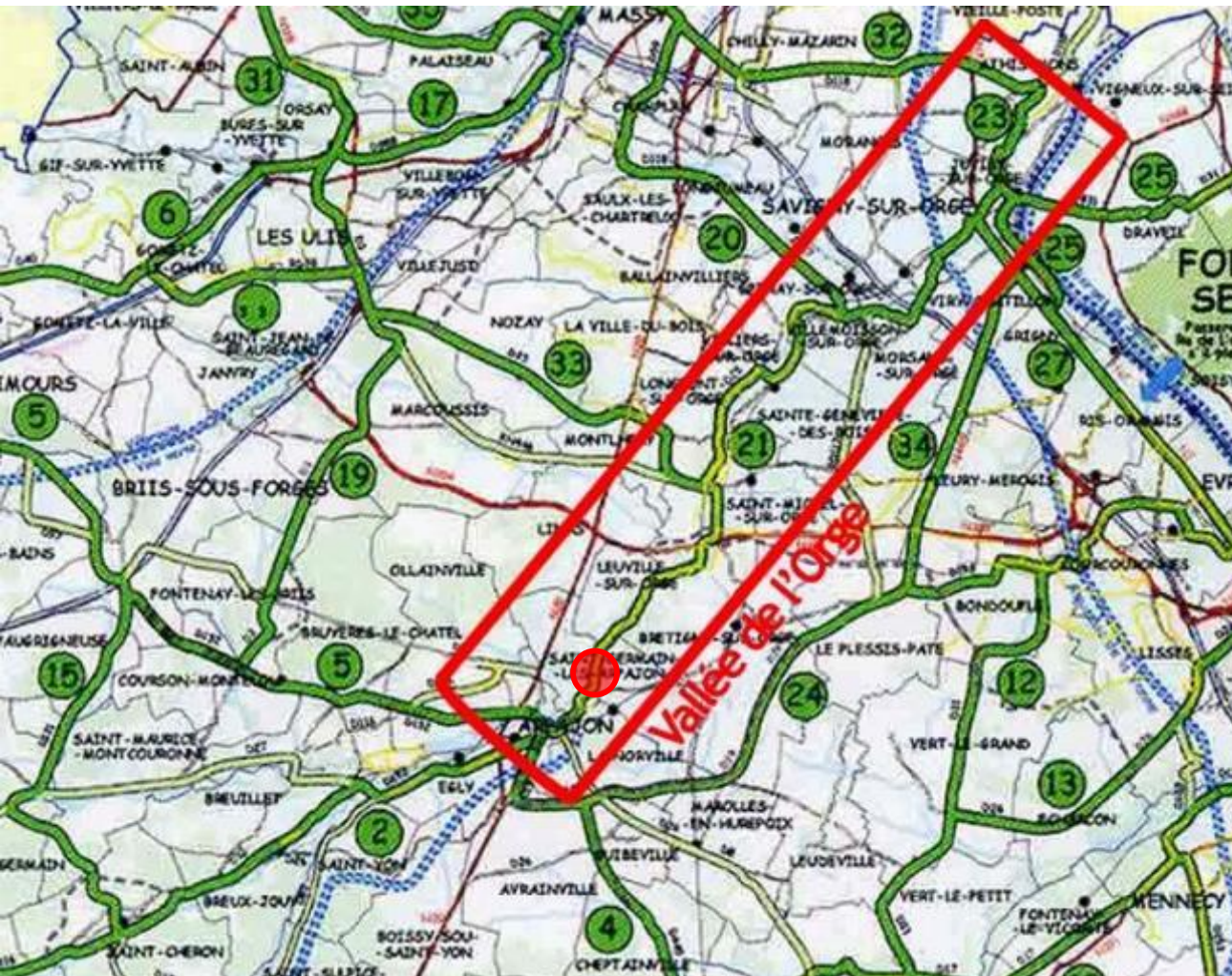
- Région
- Département
- Ville nouvelle
- Périmètre d'étude de la Ceinture verte

Hydrographie

- Cours d'eau et plan d'eau
- Canal ou aqueduc

Contexte général: Enjeux et objectifs à l'échelle départementale et régionale

Un aménagement inscrit dans le Schéma directeur
Départemental des
Circulations Douces



L'itinéraire 21 du Schéma des
Circulations Douces
Départemental emprunte dans
son ensemble la promenade de
l'Orge de Saint Germain lès
Arpajon à Savigny sur Orge.

Contexte général: Enjeux et objectifs à l'échelle communale

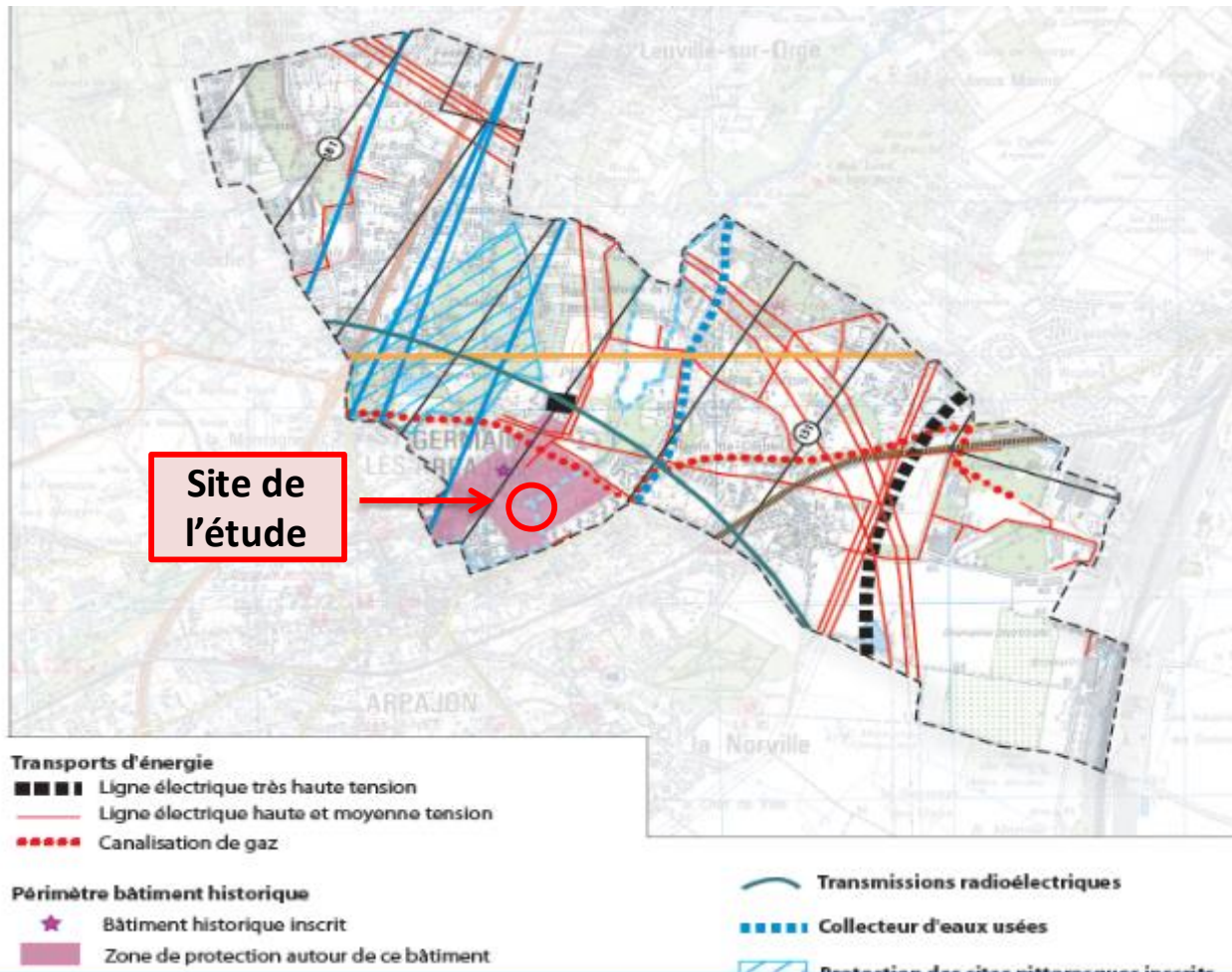
Un aménagement inscrit dans le plan départemental des itinéraires

Le Parc de la Mairie est identifié comme un espace à vocation naturelle et de loisirs en lien avec la vallée de l'Orge.



Contexte général: Enjeux et objectifs à l'échelle communale

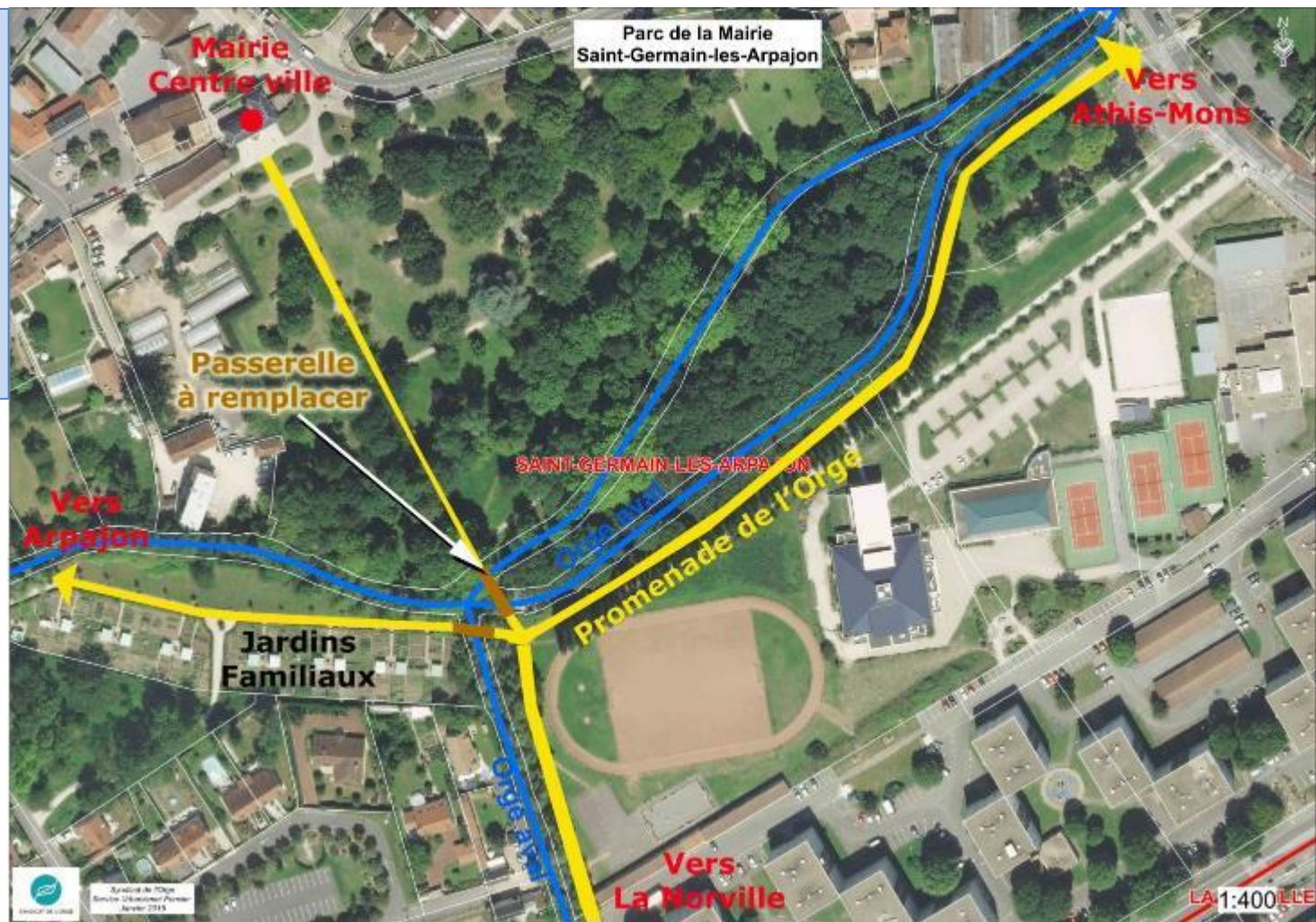
Un aménagement inscrit dans une zone classée au titre des monuments historiques



L'aménagement est inscrit dans une zone classée au titre des monuments historiques. Nous devons donc demander l'avis des architectes des bâtiments de France.

Contexte général: Plan de situation

La passerelle est située sur la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon. Elle relie la Promenade de l'Orge au Parc de la Mairie et au jardins familiaux.



Diagnostic: Un lieu de passage à haute fréquentation

Cette portion de la Promenade de l'Orge est très fréquentée.

Cette liaison douce, en plus d'être un accès au centre ville et aux commerces de Saint-Germain-Lès-Arpajon, permet de desservir les équipements scolaires: l'école maternelle Esla Triolet, l'école maternelle Jules Valles et le collège Roland Carros.



Diagnostic: Une passerelle vétuste et non adaptée aux PMR

Aujourd'hui la passerelle vétuste et étroite ne permet pas le croisement entre piétons et/ou vélos.

La pente trop importante est impraticable par les PMR.



Il y a une incohérence du mobilier sur l'ensemble du parc de la mairie.

Diagnostic: Les placettes, un manque d'identité



Les placettes devant la passerelle côté stade (1) et côté mairie (2) sont illisibles et sans identité.

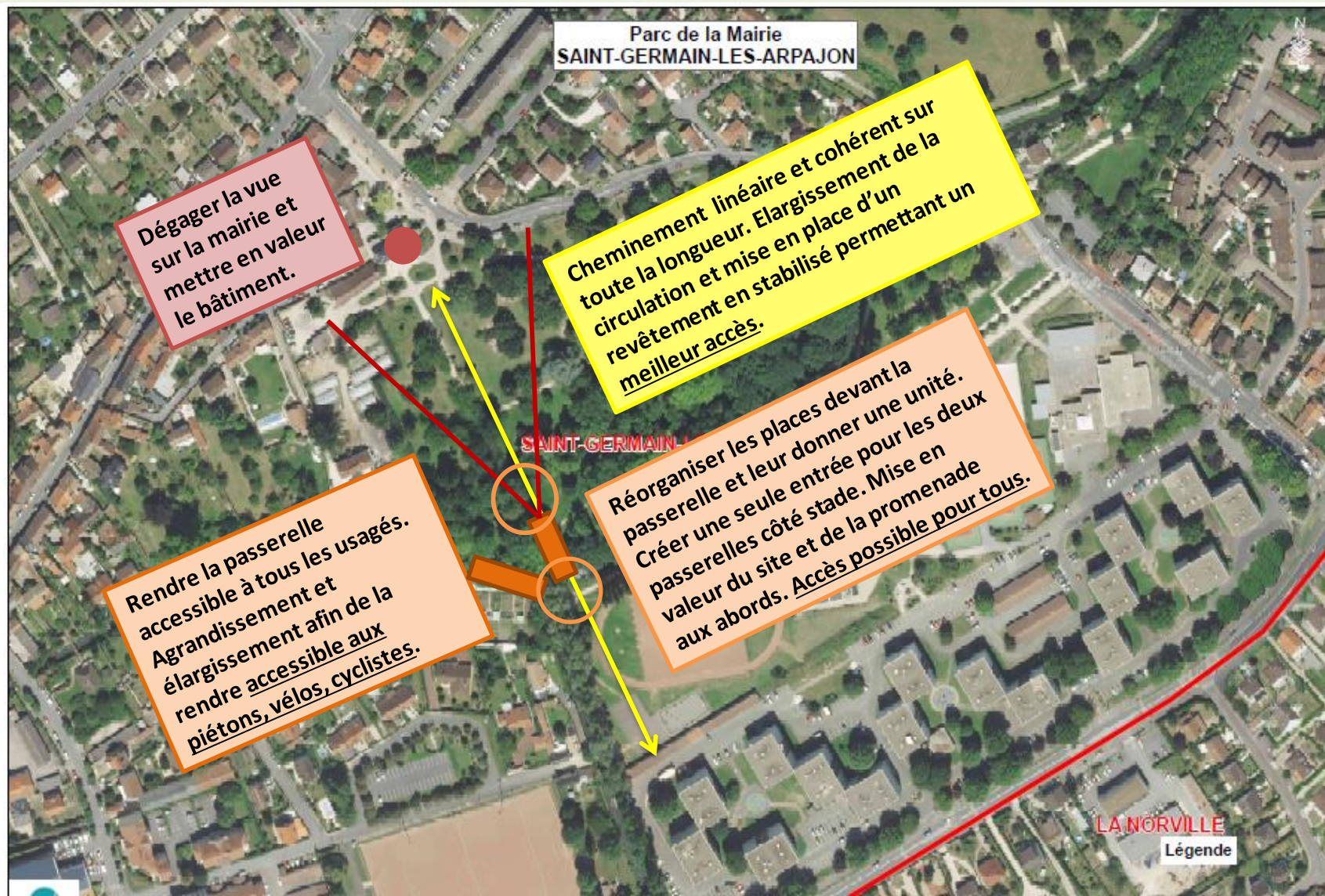
Diagnostic : Une circulation différente de part et d'autre de la passerelle

Une circulation détériorée et illisible du côté du stade .
revêtement en mauvais état et qui ne facilite pas la circulation des cyclistes et des PMR.
Axe ne laissant une vue vers le chemin menant à la mairie.



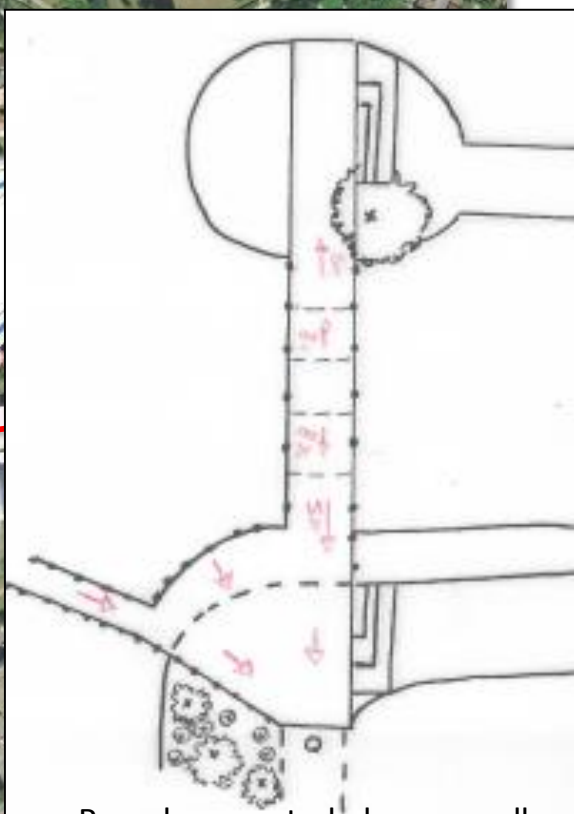
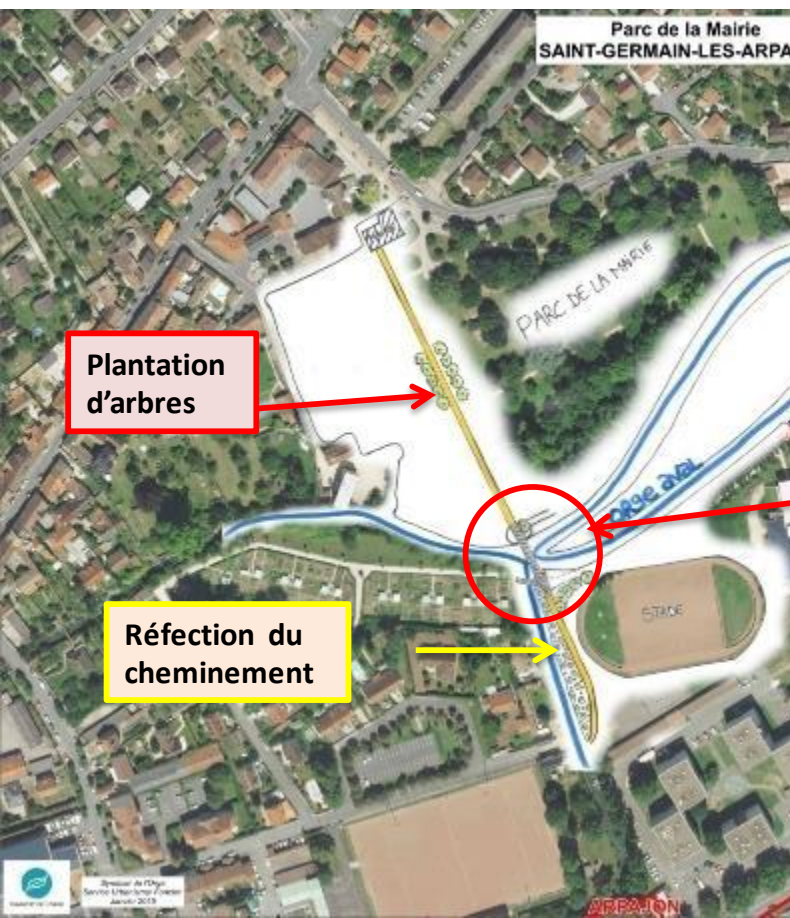
Chemin côté mairie en stabilisé. La vue sur la mairie est en partie obstruée par l'alignement d'arbre.

Le projet : Plan d'intention



Le projet : Remplacer la passerelle, améliorer la circulation et dégager la vue sur la mairie

PLAN MASSE

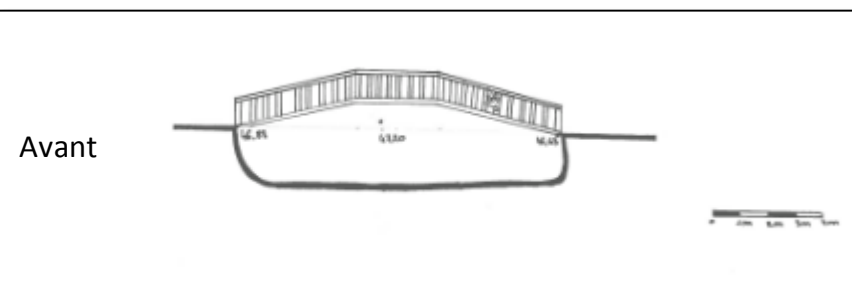


Remplacement de la passerelle

L'aménagement aux abords de la promenade de l'Orge propose:

- Le remplacement de la passerelle. Elle sera plus longue afin d'avoir une pente inférieure à 5% et plus large (24mx2.5m) afin d'être accessible à tous.
- La réfection du cheminement menant du stade à la mairie.
- Création d'un axe linéaire valorisant l'ensemble de la promenade.
- Elargissement de la circulation (80mx2,5m) et mise en place d'un revêtement en stabilisé pour faciliter l'accès aux piétons, cyclistes et PMR.
- Plantation d'arbres indigène plus éloignés du chemin qu'actuellement afin de dégager la vue sur la mairie.

Le projet : Remplacement de la passerelle

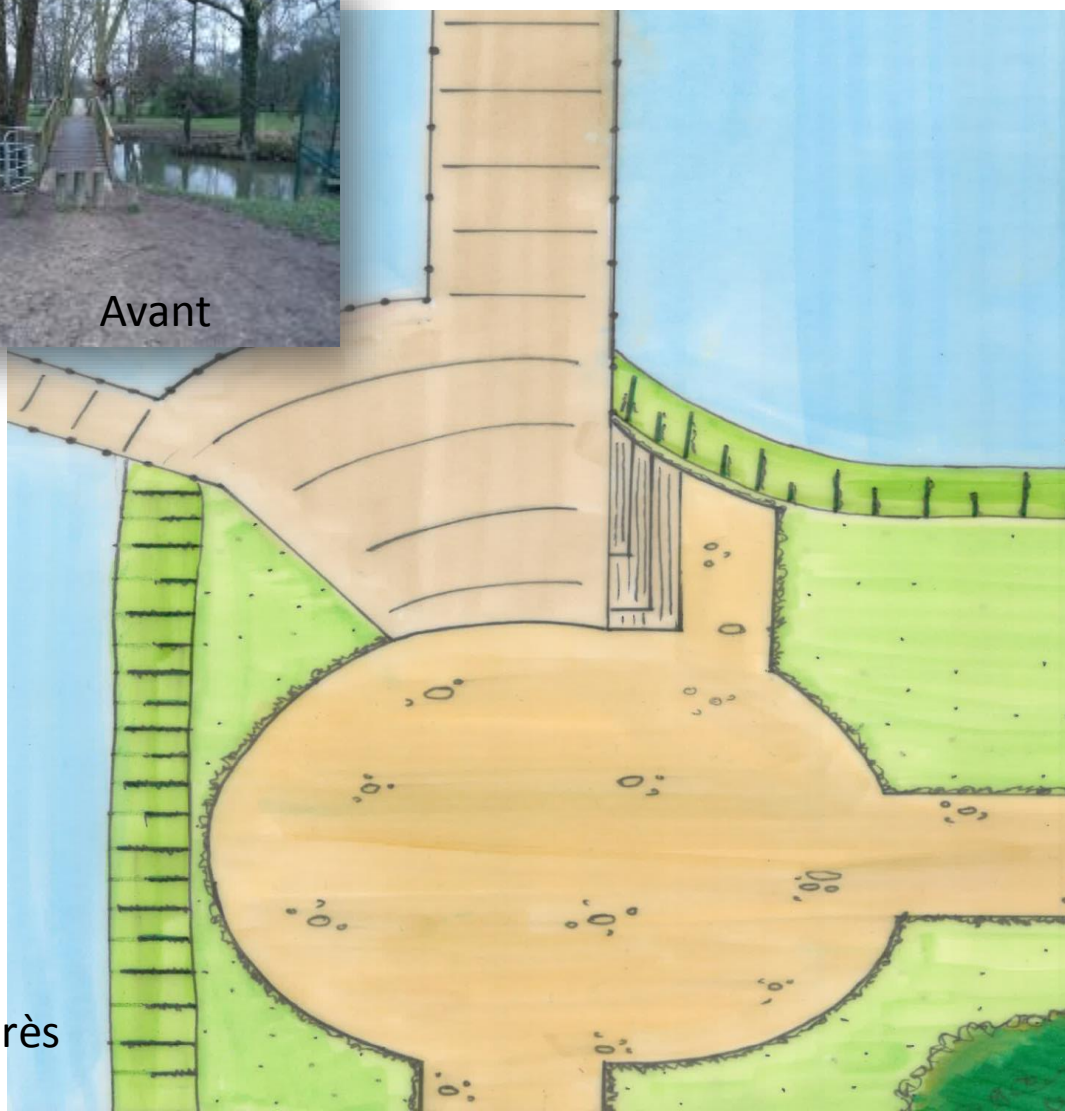


Afin d'obtenir une pente de moins de 5 % (norme PMR) la longueur de l'ouvrage **est doublée** permettant l'accès aux PMR, on obtient une passerelle de 24m de long et 2.5m de large.

Le projet : Placette côté stade



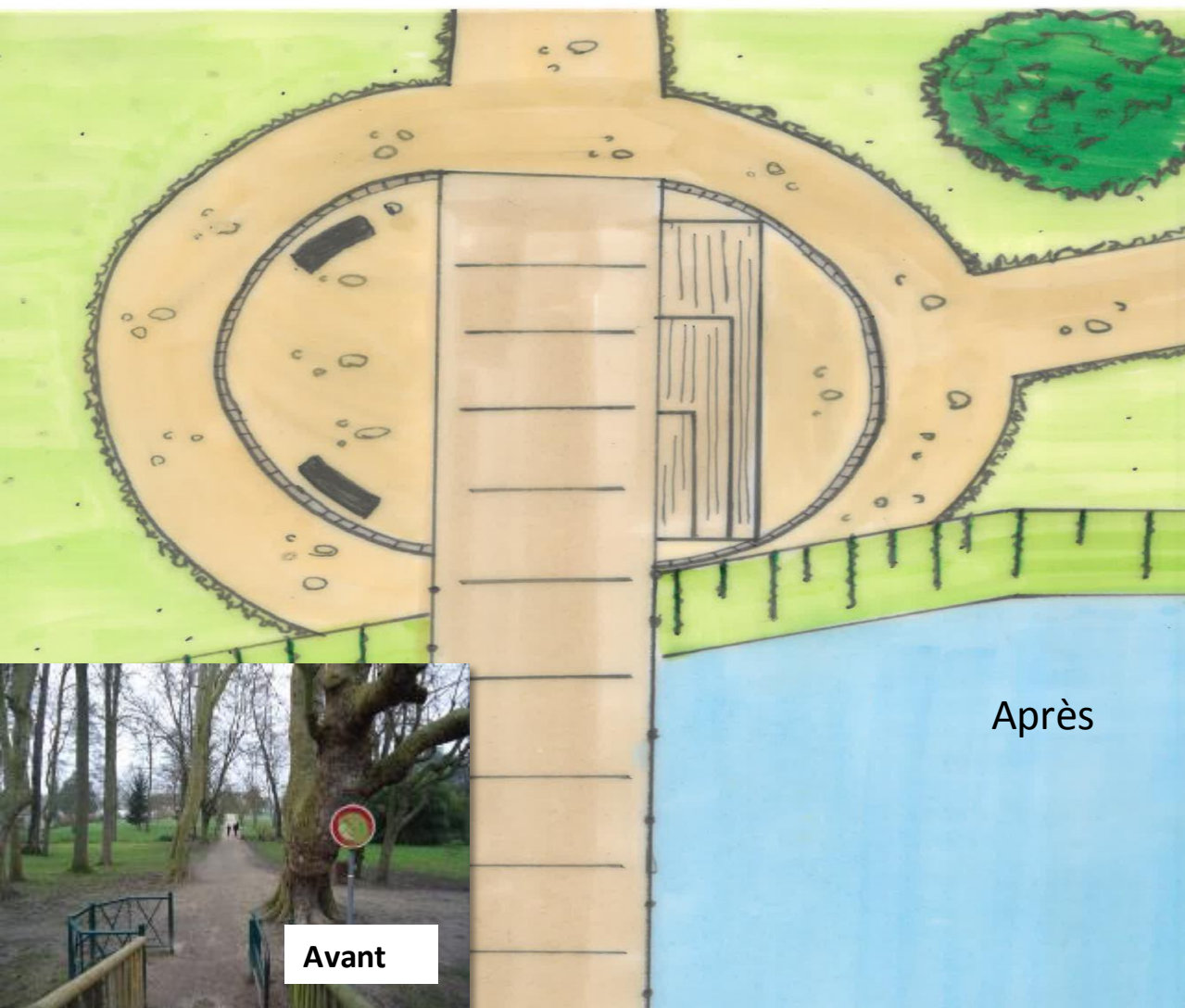
Avant



Après

- Création d'une placette avec une entrée unique pour les deux passerelles
- Réduire à un seul dispositif anti-intrusion des deux roues.
- L'escalier filant permet de rattraper le niveau de la circulation et de **jouer un rôle de dissuasion pour la circulation des deux roues motorisés .**
- Le garde-corps de la nouvelle passerelle est semblable à celui de la passerelle menant aux jardins familiaux pour une cohérence d'ensemble.
- Le ponton créé par la liaison entre les deux passerelles participe à la **mise en valeur de l'Orge.**

Le projet : Placette côté mairie



- La placette créée est soulignée par un rang de pavés.

- Les deux platanes pourraient être abattus pour plus de visibilité.

- L'escalier filant permet de créer une unité entre les deux places.

Le projet : Réfection de la circulation côté stade



Avant



Après

- Création d'un axe linéaire avec une vue directe sur la passerelle et la mairie. Elargissement de la circulation actuelle à 2,5m et mise en place d'un revêtement en stabilisé afin de la rendre **accessible à tous**.

La largeur de 2.50m est suffisante pour le croisement des cyclistes venant en sens contraire.

On prévoit un accotement enherbé de 0.5m de chaque côté pour stabiliser la voie.

- Plantation d'arbustes sur la droite afin d'atténuer la vue sur le stade et la résidence Barallon.

- Abattage des arbres en bords de rivière afin d'ouvrir la vue sur les berges .

Le projet : Des matériaux naturels et locaux

Des bois durables et locaux :

Le Syndicat de l'Orge a depuis longtemps des exigences environnementales précises concernant les bois utilisés pour le mobilier et les ouvrages d'art.

Les bois utilisés seront de provenance locale ou européenne et issus d'une filière éco-certifiée (PEFC ou équivalent) prenant en compte les principes et critères de gestion durable des forêts.

Les bois d'origine tropicale ne seront pas acceptés.

Tous les bois utilisés seront non traités chimiquement et composés d'essences résistant naturellement à l'humidité et au pourrissement.

- Les bois seront de classe 4 (selon NFEN335) pour toutes les parties d'ouvrage en contact avec le sol ou immergées, ainsi que pour le platelage de la passerelle.
- Les bois utilisés seront de classe 3 (selon NF EN 335) pour toutes les parties d'ouvrage sans contact avec le sol (garde-corps de la passerelle). (Extrait CCTP)

Financement

DETAIL ESTIMATIF

	Quantité	unité	Prix unitaire HT	Total HT
Relevé topo	1	F	1165	1165
Etude Géotechnique type G1	1	F	4300	4300
Démolition passerelle existante	1	F	3000	3000
Fondtion de la passerelle	1	F	16000	16000
Fourniture passerelle piétonne structure métallique garde corps bois (2,5mx14m)	35	m2	1100	38500
Fourniture et mise en œuvre platelage sur pilotis	80	m2	350	28000
Mobilier divers	1	F	3000	3000
Démolition circulation existante et mise en œuvre circulation en grave et raccord existant	246	m2	35	8610
Défrichage	344	m2	0,85	292,4
Ensemencement de la berge	344	m2	6	2064
Plantation d'arbustes	144	m2	15	2160
Relevé de couronne	1	F	1500	1500
Aléas, imprévus divers, maîtrise d'œuvre	15%			16288,71
Total Travaux HT				108591,4
Total opération HT				124880,11
TVA 20%				24976,022
Total TTC				149856,132

Financement

PLAN DE FINANCEMENT

Financement	Pourcentage	Prix TTC
Conseil Général de l'Essonne	40%	60.000€
Région	40%	60.000€
Syndicat de l'Orge	20%	30 000€

Planning

Demande de subvention : **Avril**

DCE : **Mai**

Appel d'offre : **Juin**

Attribution : **Fin juin**

Début travaux : **Septembre**

Conclusion



Le projet de remplacement de la passerelle comprend également la réfection de la circulation constituant la Promenade de l'Orge.

Cet aménagement tente de prendre en compte l'ensemble du site du parc de la mairie. Il s'inscrit dans le schéma directeur des circulations douces et des liaisons vertes structurantes et intègre un choix de matériaux, une composition générale du projet visant à réduire l'impact visuel et améliore la qualité paysagère de l'ouvrage tout en proposant une promenade agréable, fonctionnelle, accessible à tous et respectueuse des objectifs environnementaux du Syndicat de l'Orge.